



## désistement d'action/d'instance

Par **akelilo**, le **23/07/2022** à **20:07**

Bonjour,

J'ai l'intention d'abandonner une procédure que j'ai engagée dans le cadre d'une succession depuis 4 ans. Un règlement amiable m'est proposé en famille. Mon avocat ne me soutient pas dans ma démarche. Pour ma part, la procédure devient coûteuse et très longue du fait qu'il y a eu des reports d'audience, des référés, la nomination d'un administrateur successoral qui a fini son mandat,... A ce stade, l'audience au fond pour la nomination d'un notaire devrait avoir lieu en 2023 voire 2024 si les avocats des parties adverses ne demandent pas de report. Dans ces conditions, je souhaite abandonner la procédure. Je précise que je suis la demanderesse. Au vue des informations que je vous ai fournies, me conseillez-vous un désistement d'action ou d'instance ? A qui dois-je adresser le courrier de désistement ?

Merci pour votre réponse